

1.2. Un état des lieux des conditions de vie des groupes ethniques au Viêt Nam : approche économique et socio-anthropologique

*Christian Culas – CNRS, Benoît Massuyeau – AFD,
Mireille Razafindrakoto et François Roubaud – IRD-DIAL*

(Retranscription)

François Roubaud

Après le panorama régional brossé par Jean-Luc Maurer, nous allons resserrer la focale avec une conférence qui est le fruit d'une collaboration entre des économistes et un socio-anthropologue. Nous allons vous présenter un état des lieux des conditions de vie des groupes ethniques qui fait la part belle au dialogue interdisciplinaire entre économie et socio-anthropologie, que nous avons amorcé l'année dernière dans le cadre des JTD 2010^[3].

Notre première partie sera composée d'une lecture économique de la situation des groupes ethniques au Viêt Nam, puis nous étudierons les politiques mises en place. Enfin, nous ferons appel à la vision socio-anthropologique de Christian Culas.

D'abord, pourquoi s'intéresser aux groupes ethniques ? Souvent, ils constituent des groupes discriminés. Ce ne sont pas les seuls : les femmes, les handicapés, des communautés religieuses ou politiques peuvent être concernés, mais il s'agit d'un des principaux critères d'analyse des discriminations dans de nombreux pays. Cette situation

[3] Razafindrakoto, M., J-P. Cling, C. Culas et F. Roubaud (2010), "Comment la transition économique est-elle vécue et perçue par la population ? Analyse de la complémentarité entre approches quantitative et qualitative", in Lagrée S. (éditeur scientifique), *Transitions décrétées, transitions vécues. Du global au local : approches méthodologiques, transversales et critiques*, Université d'été régionale en sciences sociales « Les Journées de Tam Đảo », collection *Conférences et Séminaires*, n°2, AFD, ÉFEO et maison d'édition Tri Thức, juillet 2010, pp. 181-259. Également disponible sur le site de l'AFD, de l'ÉFEO et www.tamdaoconf.com

discriminatoire peut être considérée comme injuste dans une perspective éthique des Droits de l'Homme et contraire aux principes de citoyenneté et d'équité. En outre, dans une perspective économique et instrumentale, elle est inefficace : les membres des minorités ne peuvent pas réaliser leur potentiel économique avec un accès moindre à la terre, à l'éducation, au crédit, aux investissements publics, ce qui réduit globalement la croissance et le développement d'un pays tout entier. Enfin, la discrimination peut être facteur d'instabilité économique, sociale et politique. Par conséquent, l'idée de protéger les groupes ethniques a fait son chemin, et un certain nombre d'indicateurs ont été créés, comme l'indice « *Minorities at Risk* » (Gurr, 1996), pour une connaissance plus précise de la situation économique, sociale et politique des différents groupes.

Aussi, il faut souligner l'impact négatif de la « fragmentation » ou du « fractionnement » ethnique. Tout un pan de la littérature – principalement économique, mais aussi des sciences politiques – s'est penché sur l'impact de la diversité ethnique sur les résultats économiques, sociaux et politiques du monde : croissance, niveau d'investissement public, qualité des institutions, confiance interpersonnelle, capital social, démocratie, conflits, guerres civiles, etc. (Mauro, 1995 ; Huntington, 1996 ; Easterly et Levine, 1997 ; Alesina, Baquir et Easterly, 1997 ; La Porta *et alii*, 1999 ; Alesina *et alii*, 2003 ; Fearon et Laitin, 2003). Les résultats de ces études sont très souvent significatifs : plus une société est fragmentée ethniquement, moins les indicateurs sont bons. L'article fondateur de Easterly et de Levine en 1997, « *The Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions* », montre que les frontières arbitraires dues

à la colonisation ont créé les conditions de l'échec africain. De nombreuses autres études ont ensuite suivi. Ces travaux posent de nombreuses questions et soulèvent autant de problèmes.

Idéalement, sept critères peuvent être retenus dans la définition de « groupe ethnique » (Fearon, 2003) :

- ses membres ont une ascendance commune – réelle ou rêvée – reconnue par eux-mêmes et par les non-membres ;
- ses membres sont conscients de leur appartenance à un groupe et la considère – normativement et psychologiquement – comme importante pour eux ;
- ses membres partagent des caractéristiques culturelles particulières, comme une langue, une religion et des coutumes ;
- ces caractéristiques culturelles sont valorisées par une majorité des membres du groupe ;
- le groupe a un « territoire », un lieu d'origine, ou se souvient d'une terre commune ;
- le groupe partage une histoire commune. Cette histoire n'est pas complètement inventée, et a quelques points d'ancrage dans la réalité historique ;
- le groupe est potentiellement « auto-suffisant » d'un point de vue conceptuel – à la différence des castes ou de leurs équivalents comme l'ancienne noblesse en Europe.

Suivant cet archétype idéal, on s'aperçoit que beaucoup de groupes aujourd'hui considérés comme des groupes ethniques ne remplissent pas toutes les conditions. La conception demeure floue.

Les ethnies ont une histoire. Contrairement aux « Primordialistes » (Geertz, 1973) qui pensent que les ethnies sont des entités

biologiques « définitives », inscrites une fois pour toute, la majorité, qui est aussi l'idée commune de l'opinion publique, s'accorde avec les « Constructivistes » ou les « Instrumentalistes » qui affirment que les ethnies sont contingentes, floues, et dépendantes des circonstances. Les frontières des groupes ethniques sont mouvantes et peuvent changer en fonction des époques. Elles peuvent être des constructions socio-politiques imposées de l'extérieur ou de l'intérieur. Les ethnies peuvent avoir de multiples ramifications, ce qui pose la question du niveau d'agrégation en termes d'indicateurs quantitatifs.

Les groupes ethniques sont « endogènes », c'est-à-dire intrinsèquement liés au contexte économique, social et politique : par exemple, les phases de récession engendrent des conflits distributifs qui poussent les individus à se replier sur leurs oppositions ethniques ; réciproquement, une phase de croissance soutenue n'incite pas à cristalliser les divisions ethniques mais plutôt à valoriser l'identité nationale.

Il existe aussi des enjeux philosophiques. Considérer la fragmentation ethnique comme négative va à l'encontre de l'idée que « l'anthropo-diversité », de même que la biodiversité, est une richesse pour une société.

Enfin, et cela nous interpelle particulièrement en tant que quantitativistes, des problèmes fondamentaux de mesure existent. Comment quantifier cette diversité ethnique ? En premier lieu, il existe une question de droit. Certains pays interdisent les statistiques ethniques, comme la France, ce qui a fait récemment l'objet d'un intense débat public autant scientifique que politique.

D'autres pays produisent des statistiques ethniques, ou raciales, comme aux États-Unis – « White », « Black », « Asian », « Hispanic », etc. Le débat présente des éléments positifs et négatifs. Parmi les arguments « contre », il apparaît que les statistiques ethniques ont tendance à réifier, figer ou accentuer des frontières qui n'existaient pas forcément préalablement ; de plus, elles peuvent servir et être manipulées à des fins politiques ou criminelles – comme pour les Juifs pendant la seconde guerre mondiale ou dans le conflit entre Hutus et Tutsi au Rwanda, etc. Du côté des arguments « pour » : pour lutter contre les discriminations, il convient d'abord de les identifier et de les mesurer pour les comprendre et éventuellement agir dessus.

Quelles sont les mesures existantes, quels sont les indicateurs utilisés et leurs limites ? Il est intéressant de rappeler que les premiers indicateurs – longtemps les seuls – ont été créés à la même période par des anthropologues soviétiques – *Atlas Narodov Mira* (1964) et par l'équipe américaine du *Human Relations Area Files* (HRAF) (Lebar *et al.*, 1964). Depuis, de nombreuses autres bases sont apparues : institutionnelles avec le *CIA World FactBooks*, *Encyclopedia Britannica*, *Library of Congress Country Studies*, *Ethnologue Project* ; de chercheurs comme Gurr (1996), Alesina (2002), Roeder (2002) ou Fearon (2003). En ce qui concerne les mesures, il existe de nombreux indicateurs statistiques. Le plus connu est l'indice de fragmentation qui calcule la probabilité pour un individu de rencontrer un autre individu d'une ethnie différente de la sienne. Quand le résultat s'approche de 1, la fragmentation est forte, quand il s'approche de 0, la fragmentation est presque nulle, ce qui signifie qu'il existe un groupe homogène de population. Tout un

pan de la littérature développe des indices de segmentation qui ont un lien avec les indices de ségrégation géographique et spatiale, comme l'indice de polarisation.

Les limites sont aussi conceptuelles. Tout d'abord, les mesures sont basées sur un concept flou qui mélange langue parlée, couleur de peau, auto-déclaration, dires d'experts, etc. En outre, elles dépendent de la qualité des sources utilisées : il s'agit presque toujours de sources secondaires et non pas

de sources qui vérifient au préalable les sept critères évoqués *supra*. Ainsi, en France, pour deux bases de données de chercheurs à un an d'intervalle, l'indicateur de fragmentation ethnique s'élevait à 0,272 dans un cas (Fearon, 2003) et à 0,1032 dans l'autre cas (Alesina *et al.*, 2003). L'écart est pour le moins considérable.

Comment l'ethnicité est-elle traitée au Viêt Nam ? D'un point de vue général et formel, le pays s'inscrit dans une perspective de non-discrimination ethnique.

Encadré 1

« Comme des personnes nées de la même matrice, qu'elles soient Kinh ou Thổ, Mường ou Mán, Gia Rai ou Ê Đê, Xê Đăng ou Ba Na, ou de n'importe quel autre groupe ethnique, nous sommes tous les enfants du Viêt Nam, nous sommes tous frères et sœurs. Nous vivons et mourrons ensemble, nous partageons les instants de bonheur et malheur, [et] qu'on soit affamés ou repus, nous nous aidons les uns les autres ».

Discours du Président Hồ Chí Minh, avril 1946

Au Viêt Nam, il ne s'agit non pas d'un problème *de jure* mais *de facto* d'application des lois. Officiellement, 54 ethnies sont reconnues : les Kinh ou Việt, ethnie majoritaire qui représentent 86 % de la population ; les 53 autres ethnies totalisent 14 % de la population, sachant que le deuxième groupe ethnique, d'un point de vue démographique, ne représentent que 2 % de la population. Il existe donc une énorme différence démographique entre la majorité et le premier groupe minoritaire – ce qui n'est pas du tout le cas en Afrique Subsaharienne, par exemple.

Enfin, au Viêt Nam, les statistiques ethniques sont autorisées – variables incluses dans les enquêtes de l'Office général des statistiques (OGS).

La croissance démographique de ces groupes est plus rapide que celle des Kinh : 17 % contre 12 % entre 1999 et 2009, ce qui s'explique par les différences de natalité et de mortalité. Le changement structurel est cependant très lent, la différence entre ses deux dates est à peine perceptible : 85,9 % en 2009 contre 86,3 % en 1999.

Tableau 15 *Taux d'urbanisation des groupes ethniques en 2009*

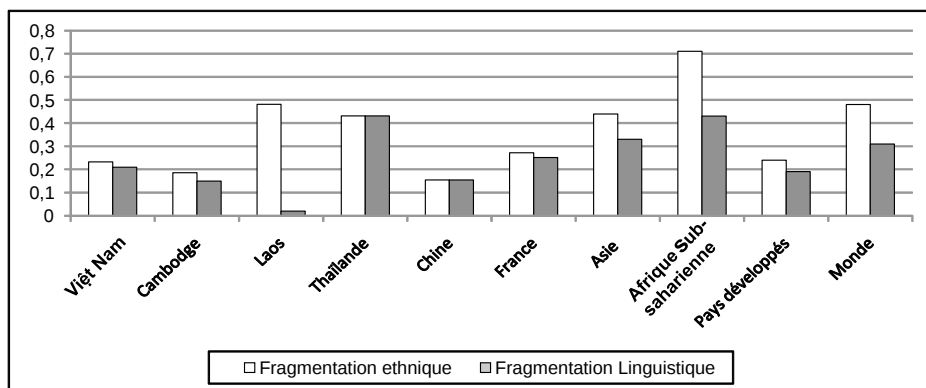
	Urbain	Rural	Total	Taux d'urbanisation
Kinh	23 885 666	49 708 761	73 594 427	32,5 %
Minorités	1 551 230	10 701 340	12 252 570	12,7 %
Total	25 436 896	60 410 101	85 846 997	29,6 %

Sources : Recensement de la population (2009), OGS, calculs des auteurs.

Une caractéristique majeure des groupes ethniques au Viêt Nam est sa concentration en milieu rural, et plus particulièrement dans les zones montagneuses, qui constituent la

plus grande partie du territoire et qui sont des espaces reculés et mal connectés au Centre et au Nord. Le taux d'urbanisation est presque trois fois plus élevé chez les Kinh.

Graphique 3 *Fragmentation ethnique et linguistique*



Sources : Fearon (2003) – ne prend en compte que les groupes de 1 % de la population du pays (quatre pour le Viêt Nam).

La fragmentation ethnique est relativement faible au Viêt Nam (0,233 selon Fearon, 2003 ; 0,238 selon Alesina et alii, 2003), inférieure à la France et de l'ordre de celle des pays développés. En général, les pays

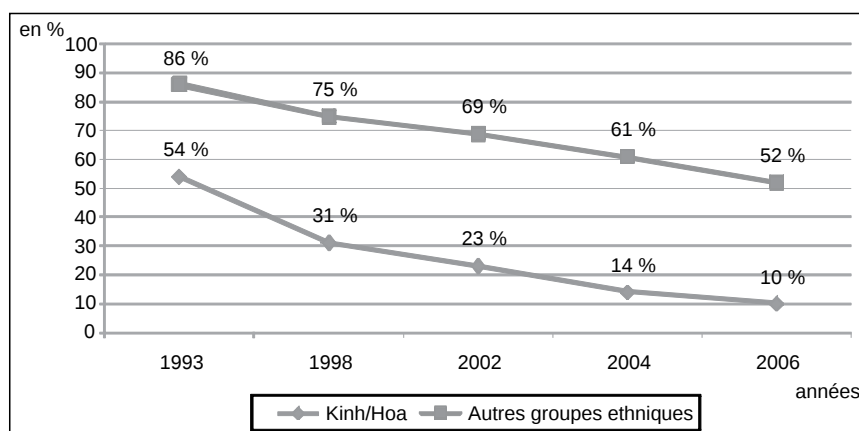
en développement ont des indices de fragmentation ethnique plus élevés qui augmentent de façon très résiduelle – d'où l'intuition qu'elle peut poser parfois des problèmes de développement.

1.2.1. Les groupes ethniques au Viêt Nam : que nous disent les chiffres ?

Comme il n'y a pas de discrimination affichée du point de vue des réglementations au Viêt Nam, la discrimination potentielle est à

identifier *via* l'application des politiques et la situation réelle des ethnies qui subsiste et explique certaines différences entre majorité et minorités ; bref, il faut poser le diagnostic de la situation socio-économique des différents groupes.

Graphique 4 *Évolution du taux de pauvreté selon le groupe ethnique de 1993 à 2006*

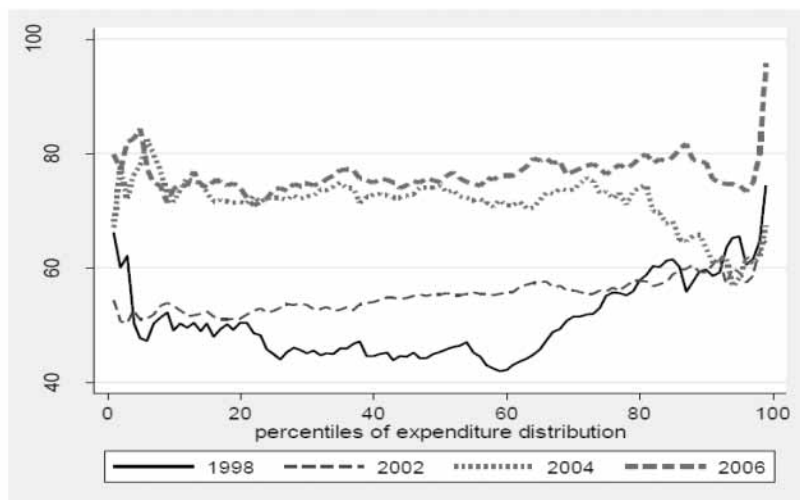


Sources : Baulch et al. (2010) ; ligne de pauvreté OGS/Banque mondiale (consommation) ; enquêtes Viêt Nam Living Standard Survey (VLSS) – et Viêt Nam Household Living Standard Survey (VHLSS).

Que disent les chiffres ? D'un point de vue général, le Viêt Nam est cité en exemple par les bailleurs de fonds en termes de réduction de la pauvreté. Une baisse spectaculaire de la pauvreté est visible, que ce soit chez les Kinh ou les autres groupes ethniques, mais le rythme est différent. Cette réduction est beaucoup plus rapide chez les Kinh : en

l'espace de quinze ans, elle a été divisée par cinq pour les Kinh contre « seulement » 1,6 pour les autres ethnies. En 1993, 22 % des pauvres appartenaient au groupe non Kinh ; en 2006, ce groupe représentait 44 % des pauvres et 59 % des « affamés » – c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Graphique 5 Écart de consommation par tête entre Kinh et autres groupes ethniques, 1998-2006



Sources : Baulch et alii (2010) ; enquêtes VLSS et VHLSS.

Les inégalités de consommation se creusent dans le temps. Alors que les Kinh consommaient en moyenne 51 % de plus que les autres groupes ethniques en 1998,

cet écart est passé à 74 % en 2006. L'écart est bien évidemment plus important en haut de la distribution, les très riches étant avant tout des Kinh.

Encadré 2 Techniques de décomposition

- Estimation d'une fonction de gains pour deux sous-populations (Kinh vs Minorités) :

$$\ln w_i = \beta x_i + \varepsilon_i$$

où $\ln w_i$ est le logarithme naturel des revenus horaires de l'individu i , x_i est un vecteur de caractéristiques observées, β est le vecteur des coefficients et ε_i un terme de perturbation d'espérance nulle.

- Décomposition de l'écart moyen de gains entre Kinh et Minorités :

$$\ln \bar{w}_K - \ln \bar{w}_M = \beta_K (\bar{x}_K - \bar{x}_M) + (\beta_K - \beta_M) \bar{x}_M$$

où $\bar{w}_K$ et $\bar{w}_M$ sont les gains moyens des Kinh et des Minorités respectivement ; $\bar{x}_K$ et $\bar{x}_M$ sont les vecteurs des moyennes des variables indépendantes pour les Kinh et les Minorités ; enfin β_K et β_M sont les coefficients estimés.

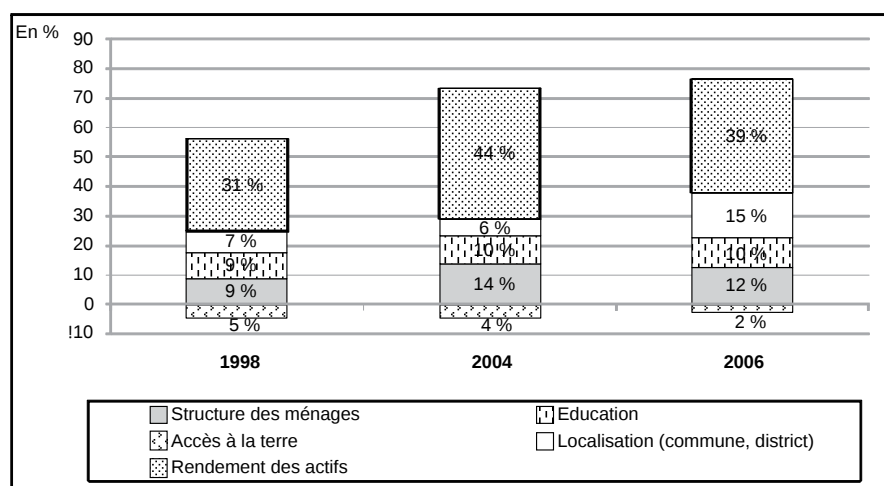
Le premier terme à droite de l'équation mesure le différentiel de gain dû aux différences de caractéristiques entre les deux groupes ("la part expliquée"). Le second terme correspond à l'écart attribuable aux différences de rendements de ces caractéristiques (coefficients ; ("la part inexpliquée" ou résiduelle, ou "discrimination")

Sources : Constructions des auteurs.

Pour aller plus loin, il faut passer par des techniques de décompositions qui feront l'objet de notre atelier. L'objectif est d'examiner d'un point de vue ethnique ou de genre, les écarts qui peuvent s'expliquer

par des différences de dotations – capital scolaire, foncier, etc. –, et ce qui est résiduel indépendamment de ces facteurs, c'est-à-dire potentiellement de la discrimination.

Graphique 6 *Décomposition de l'écart de consommation par tête entre majorité et minorités ethniques, milieu rural, 1998-2006*



Sources : basé sur Baulch et alii (2010) ; VLSS et VHLSS, calculs des auteurs.

Qu'en est-il de l'écart entre Kinh et autres groupes ethniques ?

En 1998, les Kinh gagnaient 51 % de plus que les autres groupes ethniques. Cet écart provient en partie de facteurs identifiés : structure des ménages – il y a plus d'enfants à charge au sein des ménages de groupes ethniques non Kinh –, niveau d'éducation – ces groupes sont moins éduqués en moyenne –, accès à la terre, localisation – ils habitent plus souvent des zones reculées.

Que peut-on tirer de ce graphique ? D'une part, l'avantage des ménages Kinh en termes de caractéristiques « observables » – c'est-

à-dire des variables comme l'éducation ou la santé que l'on peut identifier et pour lesquelles on pourrait mettre en place des politiques –, expliquent moins de la moitié de l'écart brut. Ceci signifie que tout ce qui reste est résiduel, et donc potentiellement de la discrimination. Malgré les politiques mises en œuvres, cet écart n'évolue pas sensiblement au cours des années. D'autre part, quelques facteurs sont clairement identifiés – ce qui constitue une bonne nouvelle pour l'action publique : par exemple, les groupes ethniques ont moins accès à l'éducation, les politiques éducatives pourraient donc améliorer la situation, tout comme leurs

caractéristiques démographiques, etc. En revanche, cela comporte aussi de mauvaises nouvelles : les écarts qui étaient dus à l'accès à la terre et en faveur des ethnies se réduisent progressivement. L'avantage dont elles disposaient dans ce domaine en 1998 devient quasi insignifiant en 2006. En outre, on note une concentration géographique de plus en plus forte des ethnies non Kinh ; elles sont moins mobiles et contingentées dans des espaces reculés qui demeurent en marge du développement.

Comment interpréter que plus de la moitié de l'écart monétaire – représentant un gain net d'environ 40 % à l'avantage des Kinh – provienne d'une meilleure valorisation des dotations ? Les Kinh rentabilisent-ils mieux les actifs qu'ils ont en main en termes d'éducation, de terre, etc. ? Existe-t-il d'autres facteurs objectifs que nous n'avons pas pris en compte dans nos modèles : la qualité de l'éducation ou des services publics par exemple ? Qu'est-ce qui relève de la culture ? Qu'est-ce qui relève des discriminations ? Nous arrivons ici aux limites de l'approche quantitative.

Tableau 16 *Taux de pauvreté et consommation médiane par tête selon le groupe ethnique, 2006 (rural)*

	Taux de pauvreté	Consommation médiane par tête (million VND)	Nombre d'observations
Kinh/Hoa	13,5	4 267	5 875
Kho-me/Chăm	34,6	2 819	122
Thái/ Tây/Mường/ Nùng	45,2	2 729	420
Autres Montagnes du Nord	72,4	1 878	239
Hauts Plateaux du Centre	73,6	1 955	198
Autres	50,1	1 942	28
Total	20,4	3 993	6 882

Sources : Baulch et alii (2010) ; enquêtes VLSS et VHLSS.

Comment affiner l'analyse ?

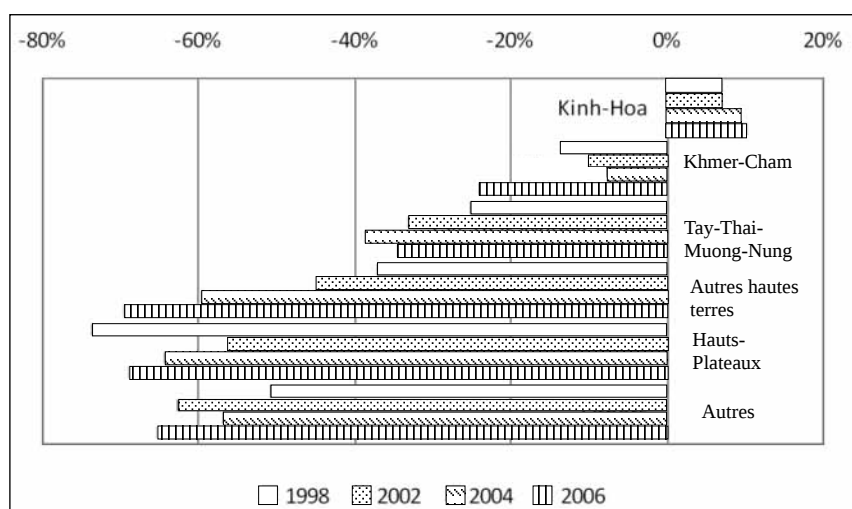
En premier lieu, nous avons évoqué ce matin les ethnies non Kinh en tant que groupe homogène. Est-il légitime de les regrouper ? En tant que quantitativistes, nous sommes contraints par des tailles d'échantillons : il y a 53 groupes ethniques non Kinh, et il faudrait des échantillons hors de portée pour pouvoir les distinguer individuellement dans les enquêtes par sondage. Dans l'enquête standard VHLSS – *Việt Nam Household Living Standard Survey* –, en désagrégeant

et en gardant un seuil de significativité acceptable, il est possible de différencier cinq groupes « minoritaires ». Sur cette base, on observe d'une part que la situation est toujours défavorable aux ethnies non Kinh qui consomment moins que la moyenne et qui ont un taux de pauvreté plus élevé – à l'exception des Hoa, d'origine chinoise, qui ont été agrégés aux Kinh et qui, en général, ont une situation plus favorable. D'autre part, on remarque que la différence à l'intérieur des groupes ethniques est parfois plus

importante que la différence qui sépare les Kinh de la moyenne des autres ethnies. Le taux de pauvreté chez les Kinh en 2006

était de 13,5 %. Il atteignait 35 % chez les Khmer/Cham, et 72 % chez les ethnies des montagnes du Nord.

Graphique 7 *Écart de consommation par tête par rapport à la moyenne nationale (rural), 1998-2006*



Sources : Baulch et alii (2010) ; enquêtes VLSS et VHLSS.

D'un point de vue dynamique, on remarque que les groupes ethniques divergent, à l'exception des Khmer/Cham qui se

rapprochent de la moyenne avec le temps. Le revenu moyen des groupes ethniques s'éloigne de la moyenne et de celui des Kinh.

Tableau 17 Rémunération dans l'emploi principal
par groupe ethnique en 2007

	Nbre obs.	Rémunération mensuelle		Rémunération horaire	
		(1 000 VND)	% Kinh	(1 000 VND)	% Kinh
Kinh (Viêt)	275 543	1 108	100	5.898	100
Non Kinh	44 513	699***	63,1	3,880***	65.8
Hoa (Hán)	3 163	1 795***	162,0	8,566***	145.2
Thái	6 266	517***	46,6	2,886***	48.9
Tày	10 868	602***	54,4	3,357***	56.9
Mường	3 153	526***	47,5	2,891***	49.0
Kho-me	3 316	875***	79,0	4,979***	84.4
Nùng	3 869	556***	50,2	3,189***	54.1
Hmông (Mèo)	3 352	418***	37,7	3,426***	58.1
Dao	2 218	401***	36,2	2,106***	35.7
Ê Đê	791	1 191	107,4	7,179**	121.7
Gia-rai	865	662***	59,7	3,719***	63.0
Ba na	749	741***	66,9	4,171***	70.7
Xơ-ăn	863	422***	38,1	2,527***	42.8
Ra-glai	571	577***	52,0	2,973***	50.4
Cơ-ho	480	1 040	93,8	6,704	113.7
Chăm (Chàm)	477	924***	83,4	5,216*	88.4
Găy	629	481***	43,4	2,669***	45.3
Autre minorités du Nord	1 110	521***	47,0	2,833***	48.0
Autre Haut Plateau Centre	1 484	564***	50,9	3,433***	58.2
Autre	282	516***	46,6	2,768***	46.9
Total	320 049	1 060	95,6	5,658	95,9

***, ** et * : significatif au seuil de 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

L'absence d'étoiles signifie que les différences de rémunération entre Kinh et les autres groupes ne sont pas significatives au seuil de 10 %
Sources : Roubaud (2011) ; LFS 2007 ; OGS.

Dans le cadre de nos recherches en partenariat avec l'OGS, nous avons réussi à intégrer dans les enquêtes emploi officielles (*Labor Force Survey – LFS – 2007-2011*), qui portent sur de très larges échantillons, une variable d'identification des groupes ethniques – ce qui n'était pas le cas auparavant. Comme l'échantillon est particulièrement important, nous avons pu aller à un niveau beaucoup plus détaillé que précédemment.

Ainsi, nous distinguons dix-neuf groupes minoritaires : seize groupes minoritaires individuels – au sens de la nomenclature officielle en 54 groupes ethniques – et trois groupes agrégés. Les résultats confirment le diagnostic antérieur. Concernant le revenu du travail, tous les groupes ethniques à l'exception des Hoa ont des revenus mensuels et horaires inférieurs à ceux des Kinh, les plus mal lotis étant de loin les Hmong.

Tableau 18 *Équation de gains dans l'emploi principal (non agricole) par groupe ethnique en 2007*

(log de la rémunération horaire ; MCO)						
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3 (salariés)	
Kinh	0.000	.	0.000	.	0.0000	.
Non Kinh	-.042***	0.009	-.050***	0.009	-.022***	0.006
Hoa (Hán)	-.024	0.017	-.043**	0.017	-.062**	0.014
Thái	-.066*	0.028	-.080**	0.028	-.044**	0.017
Tày	-.026	0.017	-.032*	0.017	0.026**	0.011
Mường	-.050	0.033	-.0419	0.033	-.061***	0.021
Kho-me	-.046*	0.024	-.044*	0.024	-.031*	0.018
Nùng	-.060*	0.027	-.058**	0.027	-.024	0.019
Hmông (Mèo)	-.137	0.085	-.167**	0.084	-.017	0.050
Dao	0.004	0.061	0.010	0.060	0.047	0.041
Ê Đê	-.1730*	0.095	-.202**	0.094	-.176***	0.059
Gia-rai	-.205*	0.116	-.243**	0.116	-.049	0.067
Ba na	-.195*	0.108	-.224**	0.108	-.127*	0.068
Xơ-ăn	-.028	0.155	-.115	0.154	-.002	0.084
Ra-glai	-.403***	0.148	-.405***	0.147	-.054	0.111
Cơ-ho	-.229	0.209	-.228	0.207	-.006	0.132
Chăm (Chàm)	-.199*	0.079	-.190**	0.079	-.064	0.059
Giáy	0.076	0.085	0.088	0.085	0.080	0.058
Autres minorités du Nord	-.033	0.054	-.014	0.054	0.006	0.033
Autres Haut-Plateaux Centre	-.060	0.073	-.091	0.073	-.013	0.042
Autres	0.228*	0.109	0.180	0.108	0.235***	0.068
Effet fixe Provinces	Yes		Yes		Yes	
No. Observations	202,877		202,877		107,908	
R²	0.185		0.197		0.427	

Note : les variables de contrôle (non reportées) du modèle 1 sont le sexe, l'éducation, l'expérience professionnelle, le lieu de résidence (urbain, rural) ; pour les modèles 2 et 3 est ajouté le secteur institutionnel de l'emploi

***, ** et * : significatif au seuil de 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

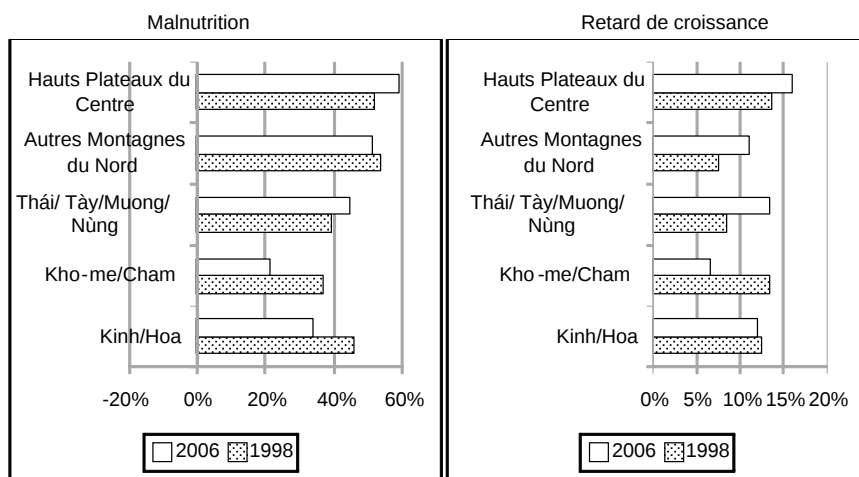
L'absence d'étoiles signifie que les différences de rémunération entre Kinh et les autres groupes ne sont pas significatives au seuil de 10 %

Sources : Roubaud (2011) ; LFS 2007 ; OGS.

Après contrôle du capital humain, il existe encore un écart net de 40 à 25 % en défaveur des groupes ethniques non Kinh, en moyenne. Mais, si l'on se restreint aux emplois non agricoles, c'est-à-dire principalement aux emplois salariés, on s'aperçoit qu'il n'existe pratiquement plus d'écart entre les Kinh et les autres groupes. Ainsi, en ville, les ethnies qui ont migré ne sont pas discriminées puisqu'elles ont des performances équivalentes – en termes de

revenus du travail – à celles des Kinh. Jusqu'à maintenant, les études étaient plutôt ciblées sur les minorités rurales du fait que l'immense majorité d'entre elles vivent à la campagne, et que les échantillons étaient trop faibles pour pouvoir étudier les minorités en ville. Deux questions émergent de ces résultats : pourquoi les groupes ethniques migrent-ils aussi peu ? Les individus qui ont migrés sont-ils des individus spécifiques, non représentatifs parce que « sur-sélectionnés » ?

Graphique 8 Indicateur de nutrition des enfants de moins de 5 ans, 1998-2006

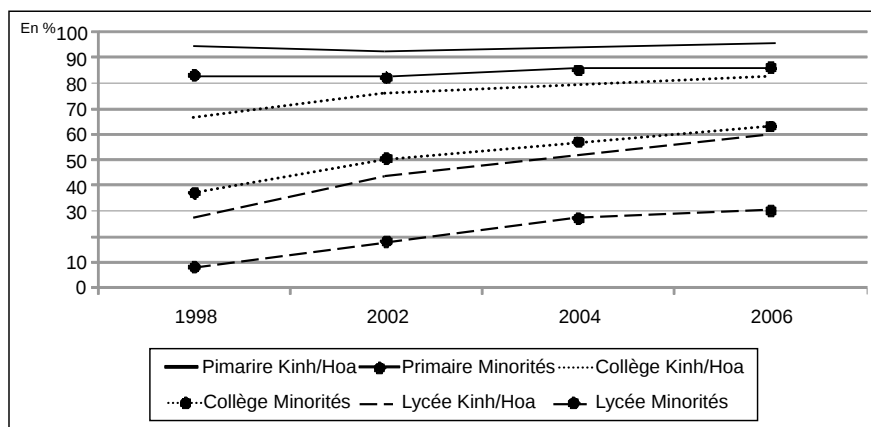


Sources : Baulch et alii (2010) ; VHLSS 1998 et VHLSS 2008.

Dépassons maintenant ce cadre d'analyse, centré sur les revenus et la consommation. En prenant en considération d'autres aspects des conditions de vie, on s'aperçoit que les indicateurs sont systématiquement en

défaveur des minorités ethniques, quelle que soit la dimension considérée du bien-être. Ainsi, les indicateurs de nutrition infantile se dégradent dans le temps – encore une fois à l'exception des Khmer/Cham.

Graphique 9 Taux net de scolarisation par niveau d'éducation selon le groupe ethnique (rural), 1998-2006



Sources : Baulch et alii (2010) ; VHLSS 1998 et VHLSS 2008.

On retrouve des résultats similaires pour l'éducation : celle-ci s'améliore au Viêt Nam mais moins vite pour les minorités ; ce constat est d'autant plus flagrant aux échelons supérieurs d'éducation.

Finalement, tous les indicateurs dont nous disposons dans les enquêtes convergent pour montrer que même désagrégées, la situation diffère selon les groupes ethniques non Kinh, mais que ces derniers sont toujours désavantagés par rapport aux Kinh.

L'écart entre les Kinh et autres groupes provient de caractéristiques que l'on a identifiées ou que l'on peut imaginer lorsqu'elles sont difficilement mesurables, comme la langue par exemple – la non maîtrise du vietnamien peut poser des problèmes lors des transactions économiques, des interactions avec l'administration, à l'école, etc. Dans une enquête du Programme 135 (P135), nous

avons montré que parler vietnamien pour un membre d'une minorité réduit la pauvreté par rapport à ceux qui ne le parlent pas (Herrera *et alii*, 2009). Évidemment, la qualité des terres a également son importance – les Kinh cultivent surtout des terres irriguées : 88 % de surfaces irriguées contre 44 % pour les autres ethnies. Par ailleurs, la moindre migration urbaine des minorités ethniques s'explique par le manque de réseau et d'informations, notamment en ce qui concerne les nouvelles politiques plus souples relatives aux cartes de résidence.

La question de la culture subsiste et sera abordée dans des enquêtes qualitatives dont parlera Christian Culas. Il est possible de penser que la pression communautaire, les obligations et les normes sociales et religieuses peuvent limiter la productivité et l'esprit d'accumulation, qui ne constituent peut-être pas des objectifs prioritaires pour

Tableau 19 Valeurs, attitudes et comportements en matière d'« intégrité » selon le groupe ethnique en 2010

B1. Quelle est votre opinion sur les comportements suivants ?	Kinh	Non Kinh	Différence brute	Différence brute ⁽¹⁾
Un dirigeant fait quelque chose d'illégal mais qui permet à votre famille de mieux vivre (<i>comportement répréhensible</i>)	93,2 %	77,5 %	+ 15,7**	+**
Un dirigeant fait quelque chose d'illégal mais qui permet à votre famille de mieux vivre (<i>comportement inacceptable</i>)	89,8 %	66,3 %	+ 23,5***	+***
Un fonctionnaire demande un paiement non-officiel pour un service qui fait partie de son travail (<i>comportement inacceptable</i>)	88,5 %	78,7 %	+ 9,8**	+**
B2. D'après vous, dans la vie de tous les jours, une personne considérée comme intègre signifie que cette personne :				
Montre une solidarité et un soutien à sa famille et à ses amis dans tous les cas, même si cela signifie enfreindre la loi	19 %	30,8 %	- 11,8**	-**
B3. Qu'est ce qui est plus important : être riche ou intègre ?				
Être riche est le plus important et il est acceptable de mentir ou tricher, ignorer la loi et abuser de son pouvoir pour atteindre cet objectif	3,7 %	13,5 %	- 9,8**	-***
B5. Qu'est ce qui est plus important :				
Trouver les moyens d'améliorer le revenu familial est le plus important et il est acceptable d'ignorer les lois et d'abuser de son pouvoir pour atteindre cet objectif	7,1 %	19,8 %	- 12,7***	-***

*** significatif à 1 % ; ** significatif à 5 % ; * significatif à 10 % ; n.s. : non significatif à 10 %

(1) : modèle logistique ; variables de contrôle : sexe, âge, niveau d'éducation, lieu de résidence (urbain, rural), religion, secteur d'activité

Sources : Dang Giang et alii (2011) ; Youth Integrity Survey YIS 2010 ; calculs des auteurs.

ces groupes ethniques. Concernant la culture de la majorité, des stéréotypes ont tendance à stigmatiser et discriminer les minorités. Une étude a été faite quant au traitement des minorités dans la presse vietnamienne, comme le montre clairement Nguyễn Văn Chính (2010) : évoquant, entre autres, que les ethnies sont moins « civilisées », qu'elles sont « attardées », et « plus attachées aux croyances primitives, aux superstitions, aux tabous, etc. ».

Pour aller plus loin en matière de culture, nous avons tenté d'aborder les valeurs d'un point de vue quantitatif en réalisant une enquête sur l'intégrité et la corruption chez les jeunes à l'échelle nationale, minorités comprises (Dang Giang *et alii*, 2011). On observe que les ethnies non Kinh semblent, dans certains cas, plus

« accommodantes » avec les principes moraux normatifs et la corruption au quotidien. Nous avons créé une batterie de questions hypothétiques qui convergent. Par exemple, un fonctionnaire demande un paiement non officiel pour un service qui fait partie de ses fonctions : est-ce un comportement inacceptable ? On voit que ces groupes sont moins nombreux que les Kinh à considérer ce comportement comme inacceptable. Quel est le plus important, être riche ou honnête ? Même s'il s'agit globalement d'une minorité de personnes, il y a plus d'individus non Kinh qui pensent qu'être riche est plus important, et qu'il est acceptable de mentir, d'ignorer la loi et d'abuser du pouvoir pour atteindre cet objectif. Nos recherches sont en cours pour expliquer ces résultats.

Tableau 20 *Expérience de corruption et confiance dans les institutions, selon le groupe ethnique, en 2010*

B7. Avez-vous été confronté à la corruption au cours des 12 derniers mois ?					
	Pas de contact		Taux de corruption (chez ceux en contact)		Différence nette ⁽¹⁾
	Kinh	Non Kinh	Kinh	Non Kinh	
a. Pour obtenir un document ou un permis?	64,2 %	80,2 %	20,4*	10,2	n.s.
c. Pour obtenir des médicaments ou vous faire traiter dans un centre de santé	55,6 %	63,4 %	30,3***	7,4	+**
d. Pour éviter un problème avec la police	81,3 %	92,9 %	28,3	28,3	n.s.
B8. Quel est votre opinion sur le niveau d'intégrité aujourd'hui des services suivants ?					
	Pas intègre		Différence Brute	Différence nette ⁽¹⁾	
	Kinh	Non Kinh			
a. Administration locale/nationale	36,2 %	47,2 %	-11,0		****
b. Police, Sécurité	45,2 %	43,6 %	1,6		n.s.
e. Centre de santé public	44,2 %	30,6 %	13,6*		n.s.
f. Centre de santé privé	40,6 %	48,2 %	-7,6		n.s.
g. Entreprise publique	50,7 %	35,2 %	15,5***		n.s.
h. Entreprise privée	54,4 %	52,5 %	1,9		n.s.

*** significatif à 1 % ; ** significatif à 5 % ; * significatif à 10 % ; n.s. : non significatif à 10 %

(1) : modèle logistique ; variables de contrôle : sexe, âge, niveau d'éducation, lieu de résidence (urbain, rural), religion, secteur d'activité
Sources : Dang Giang *et alii* (2011) ; Youth Integrity Survey YIS 2010 ; calculs des auteurs.

Notre démarche a été identique sur les pratiques et les comportements. Nous voyons que les Kinh sont plus touchés par la corruption. Visiblement, les relations entre l'État et les autres groupes ethniques ne vont pas toujours dans le sens qu'on pourrait le penser *a priori*. Mais paradoxalement et bien que moins touchés par la corruption, les ethnies ont moins confiance en l'administration locale et nationale.

Ceci a des conséquences sur un certain nombre de projets de développement, puisque l'entrée ethnique est réellement un problème, du point de vue des résultats des politiques mises en œuvre. Il importe de développer des programmes qui permettent une meilleure participation des groupes ethniques à la définition des politiques, du suivi, et à l'évaluation.

Tableau 21 *La gestion des projets d'infrastructures du programme P135-II : réalité du processus participatif*

	P135-II	Non P135-II
Phase de sélection des projets		
Organisation de réunions pour la sélection de projets	86.5	80.2
Participation des ménages aux réunions pour la sélection des projets (%)		
- 1 : selon les responsables des communes	87.7	87.0
- 2 : d'après les réponses données par les ménages	49.3	50.0
Ménages d'accord sur la sélection des projets : (1 : responsables des communes)	98.1	98.5
Ménages ayant exprimé leur opinion (2 : réponses des ménages)	27.4	31.8
Ménages dont l'opinion a été considérée pour la sélection (2 : réponses des ménages)	55.4	56.7
Supervision / suivi des projets par la population locale		
Projets d'infrastructures suivis par la population	81.9	76.0
Participation des ménages dans les réunions (1 : responsables des communes)	87.7	87.0
Participation des ménages dans les réunions (2 : responsables des ménages)	49.2	50.0
Information financière détaillée rendue publique (1)	52.8	66.7
Ménages ayant reçu des informations financières (2)	11.1	10.6

Sources : Herrera et alii (2009) ; P135-II Baseline Survey 2007 ; calculs des auteurs.

Le programme P135, conçu selon ce principe de participation, constitue un pas en avant dans ce domaine, mais il est loin d'être pleinement efficace. Ainsi, les responsables communaux déclarent à 90 % que les populations sont consultées et participent activement, alors que seulement 50 % des populations bénéficiaires déclarent avoir participé à ces réunions et consultations (Herrera et alii, 2009). De plus, en creusant en profondeur, les travaux de Christophe Gironde et de son équipe (2009) montrent que les

modalités de cette participation, comme le vote à main levée, la séquence du tour de parole lors de ses réunions – les responsables donnent d'abord leur avis, ce qui rend risqué des prises de position divergentes –, fait jouer la pression sociale, ce qui limite les effets bénéfiques de cette participation, et bien sûr change le diagnostic que nous renvoie les chiffres bruts. Il est donc nécessaire d'aller au-delà des chiffres pour analyser la situation réelle.

Les autorités vietnamiennes sont-elles conscientes de ces difficultés, qui ne sont pas seulement économiques mais aussi politiques ?

Du côté de l'action publique, on peut dire que globalement, pour les groupes ethniques, il existe deux types de politiques :

- les politiques qui ne sont pas destinées exclusivement aux ethnies. En fait, toute politique a potentiellement un impact sur les minorités : par exemple si une politique favorise le milieu rural, et si les ethnies y sont sur-représentées – ce qui est le cas au Việt Nam –, elles vont en bénéficier en priorité. Ainsi, les politiques liées au *boom* du café sur les plateaux du Centre sont en partie favorables à certains groupes ethniques. Typiquement et en sens inverse, la promotion des investissements directs étrangers (IDE) en milieu urbain est défavorable aux ethnies. En revanche :
- il existe des politiques qui sont spécifiquement mises en place pour les minorités, comme des transferts ou la mise en place de conditions plus favorables pour ces dernières – par exemple des politiques qui favorisent l'exemption de frais scolaires ou la protection sociale gratuite ou l'accès au crédit. Il existe aussi des politiques qui ciblent des communes ou des régions dans lesquelles les groupes ethniques sont sur-représentés – comme le programme P135 dont on a parlé plus haut.

Les transferts budgétaires inter-provinciaux au Việt Nam, particulièrement massifs et bien supérieurs à ce que l'on peut observer en Europe – 20 % du PIB à Hồ Chí Minh Ville restent dans cette province, alors que la moitié du PIB des provinces du Nord provient d'autres régions mieux dotées, relèvent du premier

type de politiques. Ces transferts massifs sont favorables aux populations habitant les régions pauvres du pays, et qui incluent une grande partie des groupes ethniques. Cependant, puisque le peuplement de ces zones est mixte (Kinh/ non Kinh), ces budgets sont-ils équitablement répartis au niveau de la province ou de la commune ? C'est une question que Christian Culas analysera à un niveau de détail plus fin dans la suite.

Christian Culas

Dans cette deuxième partie de l'exposé, j'expliquerai sommairement les politiques mises en place par le gouvernement vietnamien pour gérer les groupes ethniques depuis l'indépendance du pays, puis je m'attarderai à développer une lecture anthropologique de l'état des lieux actuels des conditions de vie des ethnies.

1.2.2. Quelles politiques à l'égard des groupes ethniques ?

Les différentes politiques menées au Việt Nam à l'égard des ethnies à partir du milieu du XX^e siècle ne sauraient être traitées succinctement dans le cadre de cette publication. En accord avec les auteurs, nous renvoyons le lecteur, portant sur ces questions particulièrement complexes, à la bibliographie sélective proposée en fin de chapitre.

Avec la réunification du Việt Nam en 1975, apparaît un projet national global qui est de forger un « *homme nouveau* » sur la base socialiste. Il s'agit d'un projet unificateur au niveau politique et culturel. Les deux zones autonomes du Nord du pays qui avaient été créées dans les années 1950 sont dissoutes.

La Constitution de 1981 met en lumière le jeu ambigu de l'État entre une volonté de défendre la culture vietnamienne et son unité, et l'évocation de sa diversité ethnique ; on devine l'existence de tensions entre le singulier de la culture vietnamienne et le pluriel de son ethnicité.

D'importants mouvements de populations sont orchestrés par l'État, avec en parallèle la création de nouvelles zones économiques – déplacements de population du delta, notamment des Kinh, vers les provinces montagneuses et des régions supposées enclavées. Ces déplacements concernent entre trois et cinq millions d'individus. Des Kinh, relocalisés en zones de montagnes, deviennent commerçants ou travaillent dans le secteur des services – très rarement dans le secteur agricole. La mixité culturelle s'accroît.

Quelques mesures non adressées spécifiquement aux groupes ethniques

La loi foncière de 1993 marque un changement important des relations entre les populations rurales et l'État : les terres seront

désormais attribuées aux foyers selon des durées délimitées – les terres de rizières pour vingt-cinq ans, les terres de forêts pour cinquante ans, les terres d'habitation pour une « longue durée » sans autre précision. Pour la première fois, un cadastre avec des titres personnels d'usage des terres est créé. Cela permet aux foyers d'obtenir des titres d'usage, et d'autres sont expropriés.

François Roubaud évoquait le développement du café sur les Hauts-Plateaux et de l'hévéa ; ces cultures cristallisent les tensions entre les groupes ethniques locaux et les compagnies nationales productrices qui tirent une bonne partie de leurs terres de l'expropriation des populations locales. Globalement, le développement des provinces s'accroît, mais au détriment des groupes ethniques qui sont souvent dépossédés de leurs terres et rarement employés dans les plantations, à l'inverse des populations kinh déplacées des deltas, qui deviennent les nouveaux usagers de ces terres.

Politiques et programmes en faveur des groupes ethniques

Encadré 3

De nombreux programmes en faveur des populations défavorisées ont été mis en œuvre : le Programme national de lutte contre la pauvreté, le Programme national pour l'approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural, etc.

Le Programme 135 ou « Programme pour réduire la pauvreté dans les communes faisant face à des difficultés extrêmes dans des zones montagneuses et de peuplement ethniques » :

– Phase 1 : lancée en 1998 (durée 7 ans)

– Phase 2 : 2006-2010

La participation de nombreux bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Organisation des Nations unies (ONU), etc.)

Une bonne préparation : de nombreuses consultations et études ; un accent particulier sur le renforcement des capacités locales, l'approche participative et la décentralisation de la gestion qui est laissée aux communes

– Mis en œuvre sous la responsabilité du Comité de gestion des ethnies minoritaires (CEMA).

Sources : Construction de l'auteur.

Revenons sur les politiques adoptées pour rééquilibrer le niveau de développement entre les Kinh et les groupes ethniques. Le Programme 135 touche plus de 40 provinces du Viêt Nam et cible les groupes ethniques. Il demeure difficile à appréhender car il s'intéresse à pratiquement tous les aspects de la vie locale : infrastructures – routes, ponts, écoles, dispensaires, etc. –, aides agricoles, formation des cadres, santé, etc. L'ambition multi-thématique pose les limites de l'intervention. Par ailleurs, sa mise en œuvre et ses attributions, que ce soit au niveau local, communal ou provincial, manquent cruellement de clarté.

La phase 1 du programme (1998-2005) a surtout été gérée par les provinces. Lors de la phase 2, les bailleurs de fonds, se rendant compte de l'inefficacité du programme, ont procédé à un changement d'échelle en intervenant au niveau du district et de la commune. En réalité, les résultats n'ont pas été très différents entre les deux phases. Actuellement, nous sommes en phase 3, la responsabilité est laissée au CEMA, un organe national qui a pratiquement le rang de ministère.

Comment interpréter les écarts constatés entre les objectifs escomptés d'un programme ambitieux et les résultats effectifs sur le terrain ? L'incompréhension des groupes ethniques par rapport au programme est souvent évoquée. Cependant, les autorités vietnamiennes qui le gèrent aux différents niveaux ne le saisissent pas réellement non plus. Comment les récepteurs à l'échelle des villages pourraient-ils mieux le comprendre ? La communication et la langue utilisées entre groupes ethniques

et médiateurs du programme sont un thème commun de difficulté qu'il importe cependant de nuancer car l'ensemble des acteurs locaux des groupes ethniques parlent suffisamment le vietnamien. Il faut introduire ici une autre difficulté, relationnelle cette fois : selon la manière dont les administrateurs étatiques se présentent auprès des groupes ethniques, ceux-ci peuvent se montrer réticents à communiquer, donc *a fortiori* à participer aux programmes en question. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème de connaissance linguistique mais bien de relations de confiance entre les agents de l'état et les populations locales.

Quelques données sur le poids et la représentation politiques des groupes ethniques au Viêt Nam

Quelle est la représentation des groupes ethniques à l'échelle nationale ? Au niveau de l'Assemblée nationale vietnamienne, la représentation est plutôt bonne – environ 17 % de ces membres appartiennent à des groupes ethniques, ce qui est supérieur à la représentation réelle qui s'élève à 14 %. Ont-ils des positions clés ou bien subalternes ? Quel est le lien entre un membre d'une communauté ethnique et la défense de ce groupe au niveau de l'Assemblée ? De nombreux membres de groupes ethniques, quand ils passent dans les sphères du pouvoir, oublient leur appartenance et demeurent pris dans des jeux de pouvoir au niveau national. Une représentation ethnique existe donc à l'origine mais semble guère efficace pour faire remonter les réalités de la vie quotidienne des ethnies au plus haut niveau de l'État.

1.2.3. Le regard socio-anthropologique : tentatives d'ouverture des problèmes

Les précédents constats au sein de groupes ethniques ne sauraient être véritablement remis en cause, les chiffres produits au niveau statistique peuvent, eux, être discutés. Globalement, le niveau de développement des groupes ethniques et des Kinh diffère à tous les niveaux. La plupart des projets, en particulier ceux à grande échelle financés par la communauté internationale, se révèlent assez peu efficaces. Nous verrons dans cette troisième partie les raisons d'un tel échec et pourquoi les relations entre État et groupes ethniques demeurent aussi complexes.

Il existe tout d'abord un problème d'incompréhension et d'inadaptation. L'État vietnamien applique des normes qui sont définies au niveau national et qui sont calquées sur des normes imposées internationalement. Au niveau ethnique et local, on peut s'interroger sur l'efficacité, l'utilité ou l'acceptation de telles normes. Aussi, dans de nombreux projets, les groupes ethniques résistent et luttent contre la manière dont le développement leur est imposé. Ce type d'enjeux et de questionnement ne se retrouve pratiquement jamais dans les rapports d'évaluation de projets de développement ; les apports de ces descriptions de détournement et de résistance seraient pourtant indispensables pour une meilleure compréhension des réalités de terrain.

Comme vous pouvez le remarquer, j'évite d'utiliser le terme « minorité ethnique » car il correspond à une posture idéologique spécifique. Comme l'a montré François Roubaud, les ethnies regroupent des réalités multiples et hétérogènes. Les Hmong, les Dao, les Thai, les Nung, les Brou et autres sont présents dans plusieurs pays, les classer au niveau étatique est le produit d'une construction politique et sociale particulière.

Les termes « minorité » et « minoritaire » évoquent une caractéristique tout d'abord démographique. C'est évident à l'échelle nationale – 14 % de la population vietnamienne –, mais la réalité peut être tout autre à l'échelle de la province ou du district, où ces groupes peuvent devenir numériquement majoritaires.

On peut également s'interroger sur les autres connotations du terme « minoritaire », ces populations ne seraient donc pas « majeures », au sens qu'elles ne sont pas responsables ? Nous verrons que cette signification de « non responsabilité » est souvent présente dans les difficultés des projets de développement dans les villages ethniques. On retrouve également cette idée dans la Constitution vietnamienne qui précise que l'État prend en charge le « développement moral et matériel des groupes ethniques ».

Graphique 10 « Minorités » décrites à quelle échelle ?

Niveau local

Province de Lào Cai : 65 %

- Điện Biên Phủ : 79 % d'ethnies
- Hà Giang : 80 % d'ethnies
- Lai Châu : 86 % d'ethnies (Nord du Viêt Nam)

Ethnies
65 %

Population
kinh

Niveau des États

Viêt Nam : 14 %

- Laos : 52 % d'ethnies
- Thaïlande : 3 % d'ethnies

Ethnies
14 %

Population kinh

Niveau régional

(montagnes des 5 pays)

Viêt Nam, Laos, Thaïlande, Birmanie, Chine

Ethnies
70-80 %

Populations
qui contrôlent
l'État

Sources : construction de l'auteur.

Tentons de décrire les populations ethniques à trois différentes échelles. Au niveau local (province et district), les groupes ethniques sont largement majoritaires dans toutes les provinces du Nord et frontalières selon le recensement vietnamien de 2009. Si l'on regardait la situation en 1995, le pourcentage serait encore plus important car antérieur aux grandes vagues de migration de Kinh du delta vers les zones de montagnes. Ainsi, bien que cinq millions de Kinh du delta se soient installés sur les terres hautes, il subsiste encore une très forte majorité de groupes ethniques dans ces zones. Majoritaires au niveau local, les représentants ethniques sont pourtant minoritaires au sein des instances politiques locales. Il serait intéressant de voir, depuis vingt ans, quel est le pourcentage de groupes ethniques qui ont bénéficié d'importantes responsabilités, que ce soit au niveau provincial, au Comité populaire,

dans le Parti ou dans d'autres structures de décisions.

Comparons la situation avec les pays voisins de la région. Au Laos, les ethnies « minoritaires » sont majoritaires à l'échelle nationale. En Thaïlande, elles ne représentent que 3 % de la population. À l'échelle de l'Asie du Sud-Est, en considérant les terres au-dessus de 500 mètres d'altitude, les groupes ethniques sont largement majoritaires. Ces éléments tendent à montrer que selon les découpages que l'on produit et que l'on construit, les résultats sont divergents. Le terme étatique de « minoritaire » n'est pas pertinent dans tous les contextes et doit être utilisé avec précaution en soulignant les présupposés. Malheureusement, de nombreux chercheurs ne remettent pas en cause cette terminologie et la posture idéologique sous-jacente qui posent question.

*Normes de développement nationales,
normes de développement ethniques*

Penchons-nous maintenant sur les manières dont on peut évaluer le développement chez les groupes ethniques. Les questions qui se posent sur la construction et le choix des critères sont dans le pire des cas occidentalo-centrées, dans le meilleur des cas nationalo-centrées – c'est-à-dire que chaque État produit sa propre logique, de concert avec la population dominante majoritaire, qui sera appliquée aux groupes ethniques. Ces critères sont-ils réellement applicables aux groupes minoritaires, et quels sont alors leur efficacité ? Concernant la question des besoins des groupes ethniques, il est intéressant de noter que le projet P135 agit dans de nombreuses communes qui ont un niveau de développement plutôt élevé : autonomie alimentaire forte, ménages équipés en moto, télévision, réfrigérateur, etc. Les projets interviennent souvent dans des zones où les habitants ont déjà le minimum nécessaire. Comment les besoins des groupes ethniques ont-ils été évalués et selon quels critères ? Ces questions restent aussi opaques et floues que la définition des groupes ethniques. Les projets prennent trop peu souvent en compte la manière dont les bénéficiaires pensent le développement et voudraient le réaliser. Tous les individus n'ont pas les mêmes projets, les mêmes envies. Ne serait-il pas plus pertinent d'avoir des critères spécifiques qui intègrent la manière dont les individus voient leur développement au niveau local ?

François Roubaud a précédemment évoqué des critères de distance géographique, de difficulté d'accès aux services publics, à l'école, à la santé, etc. Ces approches sont essentielles mais insuffisantes :

- l'accessibilité n'est pas nécessairement vécue de manière négative. Par exemple, certains groupes Hmong ou Dao produisent dans les zones les plus reculées de la province de Lào Cai de la cardamome, au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Ces producteurs agricoles sont les plus riches de la province bien qu'ils habitent dans les villages les moins accessibles. Ici, l'adéquation route/pauvreté n'est pas opérante. Historiquement non plus : les villages reculés qui étaient producteurs d'opium étaient bien plus riches ;
- concernant les distances culturelles, linguistiques et de communication, certains groupes sont supposés ne pas parler vietnamien. Cependant, l'enjeu majeur repose sur la manière dont l'agent de l'État se présente dans les villages. Les groupes ethniques qui habituellement inter-agissent avec les administrations sont souvent sceptiques et méfiants. Il existe des problèmes d'écoute, de négociations, etc. ;
- les distances identitaires sont encore plus sensibles et difficiles à évaluer. Chaque personne appartient à un groupe différent – le degré de sentiment d'appartenance à sa famille, son village, sa commune, sa province, son État ou son ethnie. Ce niveau d'appartenance est régulé en fonction de relations de confiance et d'identification. Il est intéressant de noter que ces critères n'ont jamais été mesurés ;
- le niveau de confiance pose aussi problème. Très souvent, les groupes ethniques sont très méfiants vis-à-vis des projets de développement et des personnes qui les mettent en œuvre. Ces éléments ne sont jamais évoqués lors des évaluations. La mémoire locale est aussi importante, comme le cas d'un village qui aurait déjà

vécu une expérience assez négative dans le cadre d'un projet et qui sera donc très critique envers tout nouveau projet.

Les ethnies ne veulent pas appliquer les projets de développement tels qu'ils sont proposés par l'État ?

Quelles initiatives autonomes hors projet ? Voici trois exemples qui me semblent significatifs :

- le cas de plantation d'arbres à partir de pépinières locales, hors projet. Le contraste est saisissant : le projet de reforestation d'envergure nationale de cinq millions d'hectares de forêts (projet 661) obtient localement un taux de réussite d'environ 45 % après trois ans – malgré le support technique, la formation et les apports financiers ; dans les mêmes zones, de mêmes types d'arbres sont introduits par des groupes ethniques à partir de leur propre pépinière et sans encadrement. Le taux de réussite s'élève à 70 %. Naturellement, les projets évoquent rarement ce type d'initiatives locales qui pourraient remettre en cause le fondement de l'intervention ;
- nous avons l'exemple de formations « bio » destinées à la production de légumes « propres » proposées au district, alors que les techniques sont connues depuis plusieurs années. Nos entretiens ont montré que les bénéficiaires n'avaient rien appris de nouveau, ils étaient en revanche enchantés d'avoir passé deux semaines au district ! ;
- pour vous montrer que les groupes ethniques ne sont pas si déconnectés des réseaux : en 2011, suite à une forte augmentation du prix du manioc, de nombreux villages de montagne

du nord du Viêt Nam ont accru leurs surfaces cultivées de 40 % par rapport à 2009. Le fort accroissement de revenus qui en résulte est en lien direct avec la connaissance de réseaux d'achat vietnamien et chinois stables et durables.

Comment les groupes ethniques s'arrangent-ils avec les projets de développement ?

La population locale réadapte souvent les projets en fonction de ses besoins. Nous travaillons actuellement sur un cas d'étude. Il s'agit d'une commune de seize villages dont sept classés pauvres et qui devraient recevoir *a priori* l'aide du programme P135. En réalité, nous nous sommes aperçus que dix à douze villages ont bénéficié des subventions. Au niveau communal, les autorités ont décidé de passer outre les critères définis par le programme national :

- cela n'apparaît dans aucun rapport sur le projet. Il n'y a pas de trace officielle, mais cela est noté lors des enquêtes de terrain ;
- ces faits prouvent la flexibilité locale du projet, mais c'est une flexibilité non anticipée. On observe également au niveau local une très forte capacité de réappropriation des projets. Ceux-ci sont transformés dans une reformulation locale. Les gens font du projet ce qui leur paraît important pour eux. Mais de l'autre côté la participation est faible ;
- aspect positif de la réappropriation : elle permet d'aider des villages qui en ont besoin, mais cela se fait hors cadre officiel du programme P135 ; ces arrangements locaux rendent le projet plus équitable ;
- aspect négatif de la réappropriation : des familles puissantes profitent de cette souplesse pour en tirer des avantages,

ce qui constitue un détournement non équitable.

Quelles formes de résistance les ethnies appliquent-elles face aux changements imposés de l'extérieur, aux projets de développement ?

De même que pour les réadaptations, il est très difficile de trouver dans la littérature des faits dépeignant la résistance aux projets. Dans notre étude de cas, nous sommes allés dans des villages Hmong avec un enquêteur vietnamophone et un autre qui parlait Hmong. Nous nous sommes rendu compte que, souvent, les interlocuteurs Hmong prétendaient ne pas parler vietnamien et refusaient de parler à l'enquêteur vietnamophone. En revanche, ils étaient beaucoup plus ouverts avec l'enquêteur parlant leur langue. En réalité, les personnes Hmong interrogées maîtrisaient bien la langue vietnamienne mais refusaient de la parler dans certains contextes. Nous sommes ici devant un choix de non-communication. Ainsi, ce ne sont pas ici les compétences linguistiques qui sont en jeu.

Par ailleurs, dans les villages, les bénéficiaires ne disaient jamais « non » à un projet, même s'ils étaient persuadés de son inutilité. Ils l'acceptaient pour le transformer ou adoptaient une attitude totalement passive.

L'État intervient beaucoup sur les groupes ethniques y compris dans le domaine culturel – liberté d'expression, mais aussi durée des fêtes de mariages, funérailles. Prenons un exemple significatif. Beaucoup d'ethnies du nord sont taoïstes. Lors de la grande période communiste, où la lutte contre les religions et les superstitions était une priorité, des agents du gouvernement venaient dans les villages détruire les livres de rituels. Après trente

ans, les agents des mêmes services d'État, reviennent dans ces villages pour protéger les livres et les conserver dans des musées (!) Le rapport entre l'État et la population locale est déterminé par l'histoire et les choix politiques. Si on lit l'histoire de manière diachronique, des éléments de compréhension des relations entre État et populations ethniques s'en dégagent.

Comment établir des relations de confiance sur cette base d'échange ? Comment les groupes ethniques peuvent-ils s'approprier des projets qui, selon eux, « *ont pour objectifs de nous aider à vivre mieux* », mais « *sont conçus par des gens qui ignorent tout de notre vie quotidienne* » ?

Je finirai cet exposé sur quelques propositions :

- la dimension économique est essentielle, mais il est nécessaire de proposer une lecture plus large des besoins et des désirs. À partir d'enquêtes de longue durée, on peut affirmer qu'il faut prendre en compte également les conditions sociales, les réseaux sociaux, la qualité de vie définie selon les critères locaux, l'équilibre local entre besoins et temps de travail, le rapport local entre indépendance/consommation, etc. ;
- il importe de considérer le point de vue des acteurs locaux, ce qui est rare dans la pratique. Souvent, dans le meilleur des cas, le principal acteur local est le chef de village ; dans le pire des cas, c'est le chef du Front de la Patrie ou le chef de commune qui ont des positions administratives, un pouvoir, et sont plus consensuels. En revanche, dans les rapports de développement, il est rarement question de « *paysans ordinaires* » ;

- il est aussi nécessaire de dépasser le verbiage de l'« approche participative » qui ne prend en compte les acteurs locaux que lorsque le projet est finalisé sur le papier et soutenu par un bailleur, c'est-à-dire lorsque le projet ne peut plus être modifié ;
- enfin, avec un peu de recul, on peut penser que les normes de développement internationales actuelles seront différentes dans quelques années, par exemple les effets de mode et les effets d'annonce sur la pauvreté, la biodiversité, le changement climatique, la réduction de l'émission du dioxyde de carbone, la bonne gouvernance, etc., seront obsolètes et on demandera alors d'autres choses aux ethnies pour qu'elles puissent enfin trouver une place standard dans la modernité et dans le bonheur de la consommation.

Bibliographie

- ALESINA, A., A. DEVLEESCHAUWER, W. EASTERLY, S. KURLAT et R. WACZIARG (2002), "Fractionalization," *Harvard Institute of Economic Research Working Papers* 1959, Institute of Economic Research, Harvard.
- ALESINA, A., A. DEVLEESCHAUWER, W. EASTERLY, S. KURLAT et A. WACZIARG (2003), "Fractionalization," *Journal of Economic Growth* 8, 155-194.
- ALESINA, A., R. BAQUIR et W. EASTERLY (1997), « Public Goods and Ethnic Divisions », *Quarterly Journal of Economics* 114, 1243-1284.
- Atlas Narodov Mira* (1964), Moscow: Glavnoe upravlenie geodezii i kartografi.
- BAULCH, B., NGUYEN Hoa Thi Minh, NGUYEN Thi Thu Phuong et PHAM Hung Thai (2010), « Ethnic Minority Poverty in Vietnam », *CPRC Working Paper* 169.
- CULAS, C. and NGUYEN Van Suu (eds.) (2010), "Norms and Practices in Contemporary Rural Vietnam. Social Interactions between Authorities and People". *Occasional Papers*, N°15, Bangkok: IRASEC. Consultable sur le site http://www.irasec.com/index.php?option=com_irasec&task=publication_detail&publicationid=305
- CULAS, C. (2010) "Nghiên cứu sự trao đổi về kiến thức và tập tục địa phương trong quản lý môi trường ở miền núi Việt Nam: Nhìn từ quan điểm nhân chủng học" ("Study of discourses on local knowledge and practices on environment management in Vietnam mountains: An anthropological perspective"), in Lương Văn Hy, Ngô Văn Lệ, Nguyễn Văn Tiệp, Phan Thị Yến Tuyết (eds.), *Hiện đại và động thái của truyền thống ở Việt Nam: Những cách tiếp cận nhân học. Modernity and Dynamics of Tradition in Vietnam: Anthropological Approaches*, Quyển 2. T. P. Hồ Chí Minh, Nhà Xuất Bản Đại Học Quốc gia Thành Phố Hồ Chí Minh, pp.292-324.
- CULAS, C. et F. ROBINNE (eds.) (2009), *Inter-Ethnic Dynamics in Asia. Considering the Other through Ethnonyms, Territories and Rituals*. Contemporary Asia Series, Routledge, Londres.
- CULAS, C. (2010) "The Ethnonyms of the Hmong in Vietnam: Short history (1856-1924) and Practical Epistemology", in C. Culas and F. Robinne (eds.), *Interethnic Dynamics in Asia. Ethnic Relationships through Ethnonyms, Territories and Rituals*, Routledge, Londres.
- DANG Giang, NGUYEN Thi Kieu Vien, NGUYEN Thuy Hang, RAZAFINDRAKOTO M., F. ROUBAUD et M. SALOMON (2011), *Youth Integrity in Vietnam*, Transparency International, Hanoi.

- EASTERLY, W. et R. LEVINE (1997), « The Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions », *Quarterly Journal of Economics*, 111 (4), pp. 1203-1250.
- FEARON, J. (2003), « Ethnic and Cultural Diversity by Country », *Journal of Economic Growth* 8, pp. 195-222.
- FEARON, J. et D. LAITIN (2003), « Ethnicity, Insurgency and Civil War », *American Political Science Review*, 97, 75-90.
- GEERTZ, C. (1973), *The Interpretation of Cultures: Selected essays*, Basic Books, New-York.
- GIRONDE, C. (2009), *Decentralized Decision-Making and Participation under Program 135-II. A study in five provinces of Vietnam*, Banque mondiale, Hanoi.
- GURR, T. (1996), « *Minorities at Risk III Datasets: User's Manual* », CIDCM, University of Maryland.
- HERRERA, J., T. Le DANG, H. PHAM, M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (2009), *Impact evaluation of the Program P135 Phase 2: Analysis of the baseline survey 2007*, Committee for Ethnic Minorities Affairs (CEMA) and UNDP, Hanoi. (paru en Vietnamien, *Báo cáo phân tích Điều tra cơ bản chương trình 135-II*, Ủy Ban Dân Tộc và Chương trình Phát Triển Liên Hợp Quốc, Hà Nội).
- HUNTINGTON, S. (1996), *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon and Shuster, New-York.
- LA PORTA, R., F. LOPEZ-DE-SILANES, A. SHLEIFER et R. VISHNY (1999), « The Quality of Government », *Journal of Law, Economics and Organization*, 15(1), 222-279.
- LEBAR, F.M., G.H. HICKEY et J.K. MUSGRAVE (eds.) (1964), *Ethnic Groups of Mainland Southeast Asia*. New Haven, Yale University Press, Human Relations Area Files HRAF.
- MAURO, P. (1995), « Corruption and Growth », *Quarterly Journal of Economics* 110 (3), pp. 681-712.
- NGUYỄN Văn Chính (2010), « *Representation of Ethnic Minorities on Mass Media through the Lens of socio-cultural anthropology* », Academy of Journalism and Communication (AJC) et Institute for Studies of Society, Economy and Environment (ISEE), Hanoi.
- RAZAFINDRAKOTO, M., J-P. CLING, C. CULAS et F. ROUBAUD (2010), « Comment la transition économique est-elle vécue et perçue par la population ? Analyse de la complémentarité entre approches quantitative et qualitative », in Lagrée S. (éditeur scientifique), *Transitions décrétées, transitions vécues. Du global au local : approches méthodologiques, transversales et critiques*, Université d'été régionale en sciences sociales « Les Journées de Tam Đảo », collection *Conférences et Séminaires*, n°2, AFD, ÉFEO et maison d'édition Tri Thức, juillet, pp. 181-259.
- ROEDER, P. (2002), « Ethnolinguistic Fractionalization (ELF) Indices, 1961 and 1985 », <http://weber.ucsd.edu/proeder/data.htm>.
- ROUBAUD, F. (2011), « Reassessing Ethnic Gap in Vietnam: New Evidence from the Labour Market », *DIAL*, Hanoi.
- WORLD BANK (2009), *Country Social Analysis. Ethnicity and Development in Vietnam*, Social Development Unit, Washington D.C.

Échanges...

Nguyễn Thị Văn, Institut de sociologie

Pourriez-vous nous préciser les communautés auprès desquelles vous avez effectivement mené vos recherches ? Avez-vous participé à un projet cité ou bien s'agit-il de projets de

développement que vous avez pris comme référence ?

Les projets de développement en faveur des ethnies minoritaires, notamment ceux financés par la Banque mondiale, proposent une évaluation *ex ante* et *ex post*. Pour ma part, j'ai participé à différentes équipes d'évaluation pour des projets de développement dans les régions montagneuses du Viêt Nam. Je n'ai pas rencontré les mêmes problèmes que vous mentionnez dans votre exposé. Je ne dis pas que vous avez tort mais je ne suis pas d'accord avec votre point de vue où, à mes yeux, la réalité vietnamienne est absente. Les recherches dans les régions montagneuses du Nord ou bien dans le delta du Mékong montrent clairement les apports positifs des projets de développement vis-à-vis des communautés pauvres. En outre, la deuxième phase du projet de réduction de la pauvreté, sur financement de la Banque mondiale, met la dimension de genre en avant – la participation féminine est encouragée. L'approche participative est prise en considération.

Roeungdeth Chanreasmey,
Institut de technologie du Cambodge

Comme au Viêt Nam, le Cambodge est composé de plusieurs groupes ethniques qui ont bénéficié de plans de développement et de mesures anti-discriminatoires. Quels sont les besoins des ethnies ? Les ethnies acceptent-elles le groupe majoritaire ? Au Cambodge, nous avons développé pour ces groupes des stratégies d'accès à l'éducation, à la santé, à la vie politique, tout en préservant leurs traditions et modes de vie. Pensez-vous que les ethnies aient véritablement l'espoir de s'intégrer au marché du travail,

notamment dans le secteur des services et en zone urbaine ?

Mireille Razafindrakoto

Nos travaux de recherche sont en cours. Nous soulevons des questions et proposons des éléments de réponses qui ne sont en aucun cas des conclusions. Dans un premier temps, François Roubaud a brossé un état des lieux en utilisant des indicateurs classiques dans l'analyse du développement de différentes catégories d'individus, de populations, de groupes ethniques. Dans ce cadre, nous constatons, au Viêt Nam, tout d'abord une évolution positive de la situation des groupes ethniques. Ensuite, nous recherchons les causes de ces évolutions au-delà des chiffres, à partir d'une analyse anthropologique. Ces plans de développement ne sont pas totalement négatifs, et des programmes efficaces et pertinents existent heureusement ! De plus, nous ne critiquons pas l'approche participative mais bien sa mise en œuvre. Peut-on généraliser les projets que vous considérez réussis, sur lesquels vous êtes intervenus ?

Au niveau macro et quantitatif, les projets qui s'adressent aux ethnies minoritaires ne semblent pas si efficaces – je vous renvoie au tableau portant sur la gestion des projets d'infrastructures ci-dessus. Si à l'évidence le processus participatif existe, il faut examiner les conditions et les modalités de son application. Ainsi, par exemple, à la question relative à la satisfaction apportée par un projet, les évaluations ne se font souvent que par des questions fermées (oui/non). En outre, on remarque clairement une distorsion entre les réponses des responsables des projets et celles des ménages participant aux réunions pour la sélection des projets – 90 %

contre 50 %. D'où vient cet écart ? Comment ces consultations et ces réunions sont-elles organisées ? Seulement 30 % des ménages expriment leur opinion. Cela ne suscite-t-il pas des interrogations ?

Christian Culas

Je ne nie pas que l'État vietnamien mette en place des projets qui transforment la vie des paysans et des groupes ethniques. Cependant, mon objectif est ici d'analyser les faiblesses de ces projets – et non pas leurs points forts. De plus, il existe trois niveaux de données : 1) le chiffre officiel, qui est souvent produit antérieurement aux enquêtes ; 2) le chiffre qui est produit à partir d'enquêtes courtes avec des méthodes « mécaniques » (questionnaires, etc.) ; enfin, 3) le chiffre que l'on produit à partir d'une enquête longue – deux années d'immersion –, où l'on ne pose aucune question, mais où l'on participe à la vie locale en laissant les habitants s'exprimer selon leur propre rythme. Revenons sur l'anecdote citée à propos de la formation à la production « bio » destinée aux paysans ; elle pointe du doigt le fait que les bailleurs et les personnes chargées du projet ne sont pas informés ou omettent des éléments dans leur rapport. Dans les deux cas, cela pose problème. Souvent, les populations concernées sont très critiques envers les projets de développement, mais bien évidemment celles-ci ne partagent pas leur opinion avec les personnes en charge des évaluations de projets. Ce qui m'interpelle est le rapport global entre la conception et la perception des projets. Souvent, les projets sont conçus loin des réalités locales, à partir d'enquêtes rapides formatées pour obtenir un type de réponse qui exclut tout ce qui ne rentre pas dans son faisceau de réponses *a priori*. Les données que Mme Vän évoque

sont des données de type 2, produites à partir d'enquêtes courtes. Elles sont donc assez positives mais différentes de données anthropologiques approfondies, résultat d'une immersion dans les pratiques et les habitudes des habitants ; elles sont inaccessibles aux personnes qui ne restent qu'une semaine dans les villages. Je travaille actuellement sur une étude approfondie à Lào Cai dans une commune tay. On présuppose qu'en creusant les connaissances à une petite échelle, il sera possible d'apporter un nouvel éclairage à une échelle plus large. La démarche anthropologique – qui part de micro-études en supposant au préalable que la commune voisine est assez semblable – fonctionne à l'inverse de celle des économistes – qui partent de grands chiffres pour élaborer des lois générales.

Christophe Gironde, Université de Genève

François nous a présenté des écarts globaux entre Kinh et minorités ethniques. Existe-t-il des données désagrégées à l'échelle locale ? Les écarts locaux seraient-ils plus ou moins importants que les chiffres globaux ? Il nous a également présenté un tableau d'évolution respective différente. Les évolutions ne seraient-elles pas respectives mais liées ? Par le jeu des décompositions présentées, est-il possible de relier le progrès des uns au détriment des autres ? Enfin, il y a une question qui n'a pas été posée mais qui selon moi s'impose : pourquoi les séances participatives sont-elles biaisées ? À mon sens, la pression sociale est forte : comment contredire le responsable du projet, le secrétaire du Parti de la commune, le président du Comité populaire, le représentant du Front de la Patrie ; comment défendre son point de vue publiquement, à la tribune ? D'un autre

côté, les représentants expliquent qu'il est extrêmement compliqué de jouer à fond la carte de la participation, qui impliquerait des tensions potentielles entre les aspirations différentes de chacun. Il faut prendre en compte non seulement le fonctionnement des populations mais aussi celui de l'administration.

Virginie Diaz, AFD

Je voudrais souligner qu'il existe plusieurs types d'aides internationales. Il y a non seulement les projets évoqués par Christian Culas, mais aussi des aides budgétaires, directement attribuées puis gérées par les ministères au niveau central et national. En tant que représentant de bailleur, je peux affirmer qu'il y a de nombreux projets qui réussissent et sont positifs pour les populations. Bien évidemment, des projets échouent aussi, certaines dépenses budgétaires ne sont pas justifiées sur le terrain, ce qui peut créer de nombreux problèmes. Enfin, j'aimerais avoir plus de détails sur la genèse du programme P135 et sa conception.

Grégoire Schlemmer, IRD

Dans le cas des discriminations, on a plus parlé à mon sens de minorités que d'ethnies minoritaires. Tout un ensemble d'éléments qui discriminaient des groupes a été exposé : distance géographique, linguistique, pauvreté, mode de vie rural, etc. Cependant, très peu de facteurs réellement ethniques ont été avancés, en tant qu'appartenance à un groupe spécifique. Bien évidemment les facteurs sont souvent corrélés, mais le facteur ethnique est rarement exclusif. Je partage ce qui a été dit par Christian Culas. Mais cela concerne n'importe quelle population locale et non pas seulement des ethnies. Il s'agit avant tout d'un problème de communication dans

un rapport de domination. Il est nécessaire de trouver un interlocuteur qui connaisse la population sur le long terme.

L'ethnicité est aussi une forme d'appartenance politique, ce qui est peu mis en avant, la question sensible de la concurrence à l'État se posant alors. Quand on évoque des « ethnies », je m'interroge sur ce terme – les Kinh sont une ethnie. Quand on utilise le terme « minoritaire », cela ne touche plus spécifiquement l'ethnicité.

Nguyễn Thị Thiêng, Université d'économie nationale de Hà Nội

Il me semble que la définition et l'utilisation du terme « groupes minoritaires » ne devrait pas être tant politisée. L'appellation couvre avant tout le poids démographique, sachant que les Kinh représentent environ 80 % de la population totale du pays.

Christian Culas

J'apprécie les interventions qui adoptent une posture critique en relevant des exemples locaux. Je souligne à nouveau que mon intervention est axée sur ce qui ne fonctionne pas. Si vous lisez des rapports d'évaluation de projets de développement, vous trouverez très peu de choses sur ce qui ne fonctionne pas. Mon travail porte sur quelques cas précis, ce qui ne m'empêche pas de reconnaître que l'État vietnamien met en œuvre des projets qui fonctionnent. Je travaille au Việt Nam depuis quinze années, je suis tout à fait conscient des efforts du gouvernement au sujet des Hmong, par exemple, qui sont une population qui n'accepte pas facilement les normes et les contraintes imposées de l'extérieur. Les Hmong en revanche composent l'un des groupes ethniques qui réussit le mieux économiquement, il

est l'un des mieux intégrés dans le système administratif au Laos et en Thaïlande. Cela peut nous donner à réfléchir.

Le fait de qualifier une population de « minoritaire » est certes démographique ; mais une autre lecture est possible, et s'impose même pour avoir une compréhension plus large des relations entre l'État et ses populations.

François Roubaud

La définition et les statistiques utilisées au cours de notre présentation sont officielles. Il ne s'agit donc pas d'une réinterprétation à partir de définitions ou de données différentes.

Concernant le programme P135, il couvre toutes les communes à ethnies minoritaires en situation de pauvreté, ce qui correspond à 43 provinces sur 63.

Pour répondre à Christophe Gironde, nous avons les moyens de regarder les écarts au niveau local. Quand nous utilisons nos techniques d'estimation et de décomposition, nous tenons compte de l'écart dû à la localisation géographique. Dans cet exposé, nous vous avons montré les chiffres à l'échelle régionale. Je crois qu'au niveau local les écarts

entre Kinh et autres ethnies devraient être plus faibles car, en montagne, les populations sont en moyenne plus pauvres que dans les zones urbaines ou de développement rapide.

Sur la seconde question relative aux Kinh qui accapameraient les ressources des autres ethnies, ma réponse est *a priori* négative. La croissance vietnamienne et les politiques de redistribution ne sont pas un jeu à somme nulle. Globalement, les moindres performances en termes de développement socio-économique des groupes ethniques ne se font pas à l'avantage des Kinh.

Enfin, pour répondre à Grégoire Schlemmer, les équations montrent qu'il reste toujours quelque chose de résiduel dans les écarts des niveaux de vie, qui n'est pas lié à la localisation géographique, au niveau d'éducation ou de capital, etc., et qui est donc uniquement conditionné par l'ethnicité.

Texte de lecture (www.tamdaoconf.com)

Bob Baulch, Pham Thai Hung, Nguyen Thi Thu Phuong, The Economic Development of Ethnic Minorities in Vietnam, Policy Brief, Hanoi, 9 p.

Culas C., Massuyeau B., Razafindrakoto Mireille, Roubaud François (2012)

Un état des lieux des conditions de vie des groupes ethniques au Viêt Nam : approche économique et socio-anthropologique

In : Lagrée S. (ed.), Diaz V. (ed.) Différenciation sociale et inégalités : approches méthodologiques et transversales sur les questions de genre et d'ethnicité

Paris : AFD, (4), 64-93. (Conférences et Séminaires ; 4)

Université d'Eté Régionale en Sciences Sociales : Les Journées de Tam Dao (Viet Nam), Hanoï (VNM), 2011/07